



# PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 22 septembre 2021

### **AGIR POUR LA SECURITE ROUTIERE**

**Un engagement bénévole à la portée de tous, au service de tous  
Devenez intervenant départemental de la sécurité routière !**

Trop de personnes meurent ou sont blessés gravement lors d'accidents sur les routes de la Marne. Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, on compte, 329 accidents, 389 blessés et 10 tués.

Pour lutter contre cette insécurité routière, la préfecture de la Marne souhaite augmenter ses capacités d'action de prévention auprès du public. Pour l'assister dans cette démarche, la préfecture de la Marne, lance une campagne de recrutement d'Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR).

Les IDSR sont membres d'associations, fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, salariés du secteur privé, retraités... Chacun intervient selon ses disponibilités et ses centres d'intérêt à la mise en place d'actions de prévention dans une démarche participative auprès de la population.

L'IDSR est nommé par le préfet de la Marne et exerce son activité sous son autorité.

Il souscrit un acte d'engagement auprès du service de la sécurité routière de la préfecture pour un an au moins. Il s'engage à respecter les règles de circulation et de sécurité. Il adhère aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière .

L'IDSR reçoit une formation de deux jours sur l'accidentologie, ses causes et ses conséquences, les enjeux de la sécurité routière, les connaissances de base liées aux conduites à risque (alcool, stupéfiants, fatigue, somnolence, vitesse, ceinture, casques...).

- il réalise des actions d'information et de sensibilisation des usagers de tous âges,
- assure la promotion de la politique nationale de sécurité routière,
- participe à différentes commissions départementales,
- favorise la prise en charge de la sécurité routière par les diverses catégories de partenaires.

Pour devenir Intervenant Départemental de la Sécurité Routière,  
contactez la coordination sécurité routière de la préfecture de la Marne :

[pref-securite-routiere@marne.gouv.fr](mailto:pref-securite-routiere@marne.gouv.fr)

### **Contact presse**

Tél : 03 26 26 11 90 – 03 26 26 11 87  
Port : 06 35 81 12 39 - 06 88 74 76 54  
Mél : [pref-communication@marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@marne.gouv.fr)  
1, rue de Jessaint CS 50431 – 51036 Châlons-en-Champagne

Cabinet du préfet de la Marne  
Service départemental de la  
communication interministérielle